

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 OCTOBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mrs Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS : Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE : CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT

Par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, en date du 19 novembre 2014, la réalisation d'un centre aquatique d'intérêt communautaire a été approuvée.

Le Conseil Municipal de la Ville de Dax, a décidé, le 18 décembre 2014 :

- De céder un terrain à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'euro symbolique pour la construction de ce centre aquatique,
- D'apporter un soutien financier pour la réalisation de cet équipement structurant par l'attribution d'un fonds de concours, du fait que le terrain cédé, ancien site de la SIETAM, nécessite d'importants travaux de déconstruction et de dépollution.

Le coût estimatif des travaux, initialement évalués à 850 000 € HT, est désormais chiffré à 1 040 000 € HT.

Compte-tenu de cette nouvelle estimation, il est proposé d'attribuer un fonds de concours forfaitaire de 1 040 000 € HT à la CAGD. Ce montant pourra être réévalué, le cas échéant, par voie d'avenant sur la base du coût définitif des travaux et des aides complémentaires éventuellement obtenues.

Un projet de convention ci-joint, fixe les modalités de versement de ce fonds de concours :

2017 : 260 000 €
 2018 : 260 000 €
 2019 : 260 000 €
 2020 : 260 000 €

Les crédits sont inscrits au Budget Principal de la Ville, exercice 2017, article 2041512.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 voix pour et 1 voix contre, celle de Madame
Nadine PEYRIN**

APPROUVE dans le cadre du soutien à la réalisation du Centre Aquatique, l'attribution d'un fonds de concours forfaitaire de 1 040 000 € à la CAGD, ce montant pouvant être réévalué par voie d'avenant sur la base du coût définitif des travaux,

APPROUVE le calendrier de versement de ce fonds de concours tel qu'indiqué dans la convention annexée,

AUTORISE Monsieur le Dr Stéphane MAUCLAIR, Premier-Adjoint à signer la convention annexée ou tout autre document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171026-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Octobre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».